



Règlement

Article #1 : Disponibilité du terrain

- L'activité sur le terrain s'étend tous les jours de 8 h 00 à 22 h 00 par heure entière (ex. 9 h 00 à 10 h 00) sauf dispositions particulières (organisation de tournois, entretien, etc.).

Article #2 : Conditions préalables

- Pour pouvoir accéder au terrain, chaque joueur doit posséder une carte valide, délivrée après acceptation du règlement, et être à jour de sa cotisation.
- Les cartes pourront être achetées à la mairie aux heures d'ouverture.
- Trois types de cotisations sont possibles soit à l'année glissant, soit pour 3 mois d'été du premier juin au 31 août, soit invité.
- À la fin de chaque cycle la carte sera désactivée.
- La carte pourra être désactivée en cas de manquement aux règles.
- Attention : veillez à anticiper l'achat des cartes, un délai de quelques jours pourra être nécessaire à l'activation de celles-ci.

Article #3 : Réservation

- Le court peut être utilisé pendant une heure, soit en simple soit en double, à condition que chaque joueur soit en possession d'une carte valide et personnelle.
- Des contrôles inopinés pourront être faits par des élus.
- Les personnes ayant égaré leur carte pourront en obtenir une nouvelle au prix de 10,00 €.
- Les réservations se feront via le site de Port-Mort, il ne sera pas possible de réserver une deuxième heure avant d'avoir joué son heure réservée.
- La carte est personnelle et intransmissible.
- En aucun cas on ne peut réserver seul.
- Tout retard de plus de dix minutes rend caduque la réservation.

Article #4 : Temps d'utilisation

- Une heure par partie sauf si l'heure suivante n'est pas réservée.
- Les joueurs n'ayant pas encore joué sont prioritaires par rapport à ceux qui ont déjà obtenu un créneau de réservation libre dans la journée.
- Pour éviter toute contestation il est conseillé aux joueurs d'arriver 5 minutes à l'avance.
- En aucun cas les joueurs précédents n'ont la priorité pour garder le court si d'autres joueurs, n'ayant pas réservé, arrivent avec moins de 10 minutes de retard.
- Tout manquement aux règles de réservation entraîne sa nullité et éventuellement la désactivation de la carte sans aucun remboursement).

Article #5 : Contrôle et sanctions

- Les règles fixées ont pour but de garantir les droits de chaque adhérent. Elles ne font en fait que formaliser la courtoisie et l'esprit de partage qui doit caractériser le cadre sportif.
- Aussi les élus veilleront tout particulièrement à sanctionner les comportements non conformes à ce règlement.
- En cas de manquement grave et/ou répété, les joueurs peuvent faire l'objet des sanctions suivantes :
 - Rappel à l'ordre formel.
 - Désactivation de la carte de 1 mois à définitivement suivant les cas et sans aucun remboursement.

Article #6 : Règles diverses

#8.1 Tenue et comportement sur le court :

- Quel que soit le temps les chaussures de tennis sont obligatoires et une tenue correcte est exigée (ne pas jouer torse nu ni en maillot de bain).
- Les joueurs s'engagent à ne commettre aucun acte qui pourrait détériorer le court (chewing-gum, etc.).
- Avant de quitter le court veiller à récupérer vos éventuels déchets et à les placer dans la poubelle mise à votre disposition.
- L'accès est interdit aux animaux.
- Toute autre activité est strictement interdite.
- Il est interdit de fumer et/ou de boire de l'alcool.

#8.2 Responsabilité des joueurs :

- Les joueurs accompagnés d'enfants sont seuls responsables des accidents ou dommages que ceux-ci pourraient provoquer ou dont ils pourraient être victimes.
- La commune décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur le court.
- Chaque joueur est donc responsable individuellement des accidents et dommages subis.
- Toute activité bruyante de nature à gêner le voisinage est interdite.
- Les mineurs viennent jouer sous la responsabilité de leurs parents même si ceux-ci ne sont pas présents sur le court.

Commune de PORT-MORT 27 - Eure

Conditions d'utilisation du court de tennis



Article #7 : Respect du règlement

- Les élus ont pour tâche de faire respecter ce règlement.
- En cas de non-respect de ce règlement, il peuvent être amenés à donner un avertissement ou à prendre des sanctions qui pourront aller de la désactivation temporaire de la carte à la désactivation définitive de la carte sans aucun remboursement.

Article #8 : Conditions d'accès - Tarifs

#8.1 Acquisition de la carte :

Carte <i>individuelle</i>	10,00 €
Carte <i>famille</i> *	10,00 €
Remplacement en cas de perte**	10,00 €

* Dans le cas d'une souscription "famille" (relation parents/enfants uniquement réservée aux résidents de Port-Mort en résidence principale ou secondaire), seule une carte sera facturée mais une carte par membre sera délivrée.

** Applicable à une souscription "individuelle" ou "famille" (par membre dans ce dernier cas).

#8.2 Formules :

Pass ANNUEL	12 mois glissants ex. 15/05/2016 au 14/05/2017	non proratisable
Pass ESTIVAL	1 ^{er} juin au 31 août	non proratisable
Pass INVITÉ	7 jours à compter de la date d'émission	

* Invité : la carte devra être rendue après utilisation et permettra de jouer avec un titulaire d'une carte annuelle ou estivale ou avec une personne en possession d'une carte invité.

#8.3 Tarifs :

Pass	Annuel		Été	
	adulte	-15 ans	adulte	-15 ans
Pormortais	50,00 €	25,00 €	40,00 €	20,00 €
Habitant HORS commune	80,00 €		60,00 €	
Invité	Carte 10,00 € + caution 50,00 €			

Article #9 : Ouverture et fermeture du portillon du court.

- Le principe est identique à celui d'une clé standard.
- La carte vous permet « d'activer » le bouton rotatif pendant 6 secondes et d'ouvrir ou de fermer le verrou.
- Une fois à l'intérieur du court, vous pouvez vous enfermer à l'aide du bouton rotatif mécanique (sans utiliser la carte).
- À la sortie du court, **il vous faudra veiller à bien fermer et verrouiller le portillon.**

Règlement et caution

Par chèque établi à l'ordre du Trésor Public ou en numéraire à l'appoint.

Je soussigné atteste avoir pris connaissance du règlement en vigueur en date de signature fixant les conditions d'utilisation du court de tennis de Port-Mort.

Nom _____ Prénom _____

Date ____ / ____ / 20____ Signature _____

N°. de pass _____